

Le site Natura 2000 du Midou et du Ludon expliqué aux riverains

Sa gestion est sur la base du volontariat



Le site Natura 2000 du Midou et du Ludon expliqué aux riverains

Le nouveau site Natura 2000 (1) « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » a été lancé en 2011 et son plan de gestion, le Docob (Document d'objectifs) validé en 2014, après une longue concertation. Noter qu'il y a un comité de pilotage, organe de concertation (2). Depuis juillet 2015, l'animation du site est confiée à Landes Nature et à l'Adasea 32 (3). Cette dernière organisait le 15 octobre une réunion d'information à Monlezun-d'Armagnac.

La superficie retenue couvre 8537 ha. 21 communes du Gers sont concernées (4) et 23 des Landes. Les rivières sont de courant fort à faible, à niveau très bas l'été. Il y a des chênes, des aulnes, des tourbières, des eaux stagnantes, des lacs naturels, une végétation et une faune à protéger (vison d'Europe, loutre, cistude) ainsi que des insectes (agrimon de Mercure, cuivré des marais, capricorne, lucane, papillons divers etc.).

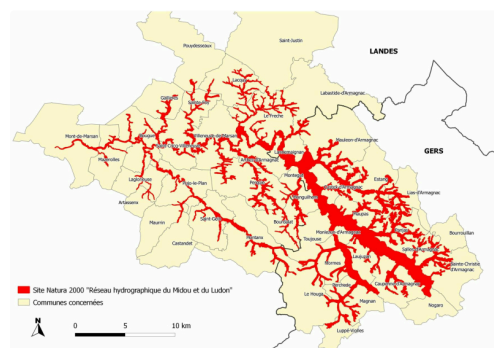
Des contrats diversifiés - Les actions programmées se font sous contrat et apportent des avantages. Des contrats de 5 ans renouvelables – les mesures agri-environnementales climatiques – Maec – sont proposés aux propriétaires et/ou gestionnaires. Par exemple, « maintenir et restaurer les continuités écologiques », qui comporte : maintenir les corridors boisés, améliorer la circulation aquatique et celle des mammifères semi-aquatiques ». Ou « maintenir les ripisylves », cela au profit du vison d'Europe, de la loutre, des chauve-souris, de la lamproie, de la cistude, des insectes du bois et de l'agrimon de Mercure. Il y a aussi : conserver les vieux arbres, lutter contre les espèces invasives, restaurer et maintenir les zones humides etc.

Mais ces Maec peuvent être plus précises, comme : « gestion des prairies par fauche et pâturage », « ouverture de parcelles embroussaillées », « adaptation des pratiques culturales sur les grandes cultures » ou « adaptation sur les vignes et cultures pérennes », intégration environnementale des élevages de volailles ». D'autres contrats existent pour des actions en forêt, ou des actions (« ni-ni ») qui n'ont lieu ni en terre agricole ni en forêt (comme « favoriser les systèmes de filtration naturels »).

Avantages – L'adhésion à la charte Natura 2000 donne droit à certains avantages fiscaux : exonération de taxe foncière sur le non-bâti, exonération des 3/4 des droits de mutation pour certaines successions et donations, déduction du revenu imposable net des travaux de gros entretien.

Par ailleurs, les contrats Maec, forestiers et « ni-ni » sont assortis d'aides allant de 93 à 362 euros/ha.

(1) Le réseau Natura 2000 s'étend dans toute l'Europe. Il concerne des sites naturels ayant une grande valeur patrimoniale à cause de la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Le réseau gersois comprend aussi les Étangs de l'Armagnac, les Coteaux du Lizet et de l'Osse, la Vallée et les coteaux de la Lauze, la Vallée de l'Adour et la Gélise. (2) Il est composé des services de l'État et des collectivités concernés, des structures professionnelles et des associations d'usagers. (3) Association départementale pour l'amélioration des structures des exploitations agricoles (Maison de l'agriculture à Auch). (4) Bourrouillan, Castex-d'Armagnac, Caupenne-d'Armagnac, Estang, Le Houga, Lannemaignan, Laujuzan, Lias-d'Armagnac, Luppé-Violles, Magnan, Mauléon-d'Armagnac, Maupas, Monguilhem, Monlezun-d'Armagnac, Mormès, Nogaro, Panjas, Perchède, Sainte-Christie-d'Armagnac, Salles-d'Armagnac et Toujouse.



Le site Natura 2000 du Réseau hydrographique du Midou et du Ludon - carte Adasea 32



Aurélie Belbèze et Martin Ballot de l'Adasea 32 ; Gilbert Tarozzi, responsable du milieu rural et de la biodiversité à la Direction départementale du territoire et de la mer des Landes